



N° 13 614\*01

**DEMANDE DE DÉROGATION  
POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION  
DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES**

Titre I du livre IV du code de l'environnement  
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations  
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ	
Nom et Prénom : .....	.....
ou Dénomination (pour les personnes morales) : Enedis Direction Régionale Lorraine	
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : .....	.....
Adresse : N° 2 Boulevard Cattenoz	
Commune Villers-lès-Nancy	
Code postal 54600	
Nature des activités : Entreprise de service public, gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité.	
Qualification : Habilitée à détecter les risques électriques en lien avec l'avifaune.	

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS	
ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE Nom scientifique Nom commun	Description (1)
B1 <i>Ciconia ciconia</i> Cigogne blanche	Nids problématiques sur des installations électriques situées sur le territoire du Grand Est.
B2	
B3	
B4	
B5	

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION ?			
Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input checked="" type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input checked="" type="checkbox"/>
Etude écologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :

Les cigognes blanches peuvent construire leur nid à des endroits où celui-ci engendre les différentes problématiques citées ci-dessus. Dans ces situations, il est préférable à la fois pour la sécurité des oiseaux, des personnes et des installations, soit de réduire le nid, soit de le déplacer, soit de le supprimer.

Ces interventions doivent, dans la mesure du possible, se dérouler hors de la période de présence des oiseaux, ou du moins des œufs et des jeunes.

Certaines situations nécessitent une intervention d'urgence : en cas de présence de cigogneaux, ceux-ci devront être transférés vers un centre de soins à la faune sauvage.

**D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTERATION OU DE DÉGRADATION ?**

Destruction  Préciser :

Il s'agit de la suppression complète du nid. Celle-ci doit être effectuée par les équipes des entreprises demandeuses ou les prestataires de celles-ci. La LPO locale référente encadre les opérations.

Altération  Préciser

Il s'agit de la réduction de la taille du nid, en supprimant une partie des matériaux, par exemple pour en diminuer le poids afin de pouvoir le laisser en place. Cette intervention doit être effectuée par les équipes des entreprises demandeuses ou les prestataires de celles-ci.

Dans certaines conditions, on peut également déplacer un nid de cigogne, pour le placer sur un support adapté au poteau électrique ou sur un mât spécifique.

La LPO locale référente encadre les opérations.

Dégradation  Préciser : .....

**E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS ?**

Formation initiale en biologie animale  Préciser : .....

Formation continue en biologie animale  Préciser : .....

Autre formation  Préciser :

Les référents locaux LPO de chaque territoire sont qualifiés en matière de biologie de la Cigogne blanche, et possèdent les connaissances nécessaires pour encadrer les interventions sur les nids et la mise en place de nids artificiels en compensation.

**F. QUELLE EST LA PERIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTERATION OU DE DEGRADATION**

Préciser la période : Cette dérogation ne sera active que jusqu'au 31 janvier 2025. Les interventions se feront donc en-dehors de la période de reproduction des cigognes (à l'automne-hiver).  
ou la date : .....

**G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTERATION OU DE DEGRADATION**

Régions administratives : GRAND EST

Départements : Tous

Cantons : .....

Communes : .....

**H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTERATION OU DE LA DEGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PREVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPECE CONCERNEE DANS UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE ?**

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos

Mesures de protection réglementaires

Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Renforcement des populations de l'espèce

Autres mesures  Préciser : .....

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :

Dans le cas d'une destruction de nid, une plateforme spécialement conçue pour accueillir un nid de cigogne devra être installée en compensation, dans un endroit propice situé dans le périmètre géographique proche (sauf cas particuliers validés par la LPO locale référente).

Dans le cas d'un déplacement de nid, celui-ci devra également être placé sur une plateforme adaptée, dans un endroit propice situé dans le périmètre géographique proche.

**I. COMMENT SERA ETABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPERATION**

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : .....

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :

La LPO Grand Est intégrera à son bilan annuel les cas réalisés dans le cadre de cette dérogation.

\* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Villers les nancy

Le 25/10/2024

Votre signature :



ENEDIS  
**Philippe PAVLOVIC**  
Direction Régionale Lorraine  
Adjoint au Directeur  
Opérations